

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

10 février 2026

DATE DE CONVOCATION

4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

BUDGET PRIMITIF 2026 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAL-DE-REUIL

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, lors de la séance du 14 janvier dernier a acté les orientations budgétaires de l'exercice 2026. C'est sur ces bases que le projet de Budget Primitif soumis au Conseil d'administration a été construit.

Le Budget Primitif 2026 du CCAS, présenté dans le document joint au présent rapport, est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 et la proposition de son vote s'élève à 2 784 100€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2025, la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 2 735 000€.

Elle comprend en dépenses les charges à caractère général (chapitre 011) pour 713 102€ permettant le fonctionnement de la structure et la réalisation des actions : l'Inter Médiation Locative, les chantier jeunes, les prestations du service Réussite Éducative, les animations Seniors ...

Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 1 693 688€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour un montant de 299 710€ comprennent les secours individuels, le versement des subventions aux associations ainsi que le reversement des dispositifs Programme de la Réussite Educative (PRE) et Cité Educative.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes par l'inscription de la subvention de la commune d'un montant de 1 900 000€.

Les recettes comprennent également, l'encaissement des loyers les prestations de services des résidents de l'Espages, le remboursement de l'ASP pour les adultes relais, les différentes actions subventionnées par l'Etat « L'Inter Médiation Locative, Maison France Services, Ambassadeurs des droits, le Programme de Réussite Educative, la Cité éducative, les chantiers jeunes », le Département, la Communauté d'Agglomération, ainsi que les financements extérieurs comme la CAF et les bailleurs sociaux. Elles comprennent également les remboursements de l'assurance du personnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 49 100€

En dépenses, elle intègre le remboursement des cautions aux résidents de l'Espages, l'achat de mobilier, de matériel de restauration et de matériel informatique.

Par section, le Budget Primitif 2026 se décompose comme suit :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 735 000,00 €	2 735 000,00 €
Section d'investissement	49 100,00 €	49 100,00 €
Total du budget	2 784 100,00 €	2 784 100,00 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2026, équilibré à la somme de 2 784 100€,
- **ADOPTER** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour la section d'investissement tel que présenté en annexe,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant, à procéder, au titre de l'année 2026, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ADOpte à l'unanimité** le Budget Primitif 2026, équilibré à la somme de 2 784 100€,
- **ADOpte à l'unanimité** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour la section d'investissement tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant, à procéder, au titre de l'année 2026, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES